



Conseil économique et social

Distr. générale
3 août 2018
Français
Original : anglais

Session de 2018

27 juillet 2017-26 juillet 2018

Débat de haut niveau

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au siège, à New York, le mardi 22 mai 2018, à 15 heures

Présidente : M^{me} Chatardova (Tchéquie)

Sommaire

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau (*suite*)

c) Forum pour la coopération en matière de développement (*suite*)

Session 6 : « Renforcement de l'examen et de l'évaluation à plusieurs niveaux du développement coopératif : qu'est-ce qui fonctionne ? »

Session 7 : « Le rôle stratégique du développement coopératif dans l'édification de sociétés durables et résilientes »

Conclusion du Forum pour la coopération en matière de développement

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

18-08193X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 5 de l'ordre du jour : Débat de haut niveau
(suite) (E/2018/61)

**c) Forum pour la coopération
en matière de développement** (suite)
(E/2018/51 et E/2018/55)

*Session 6 : « Renforcement de l'examen
et de l'évaluation à plusieurs niveaux
du développement coopératif :
qu'est-ce qui fonctionne ? »*

1. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales), modérateur, dit que la table ronde doit être consacrée aux résultats sur le terrain et à leur contribution à la coopération au service du développement ; il importe toutefois, à cette fin, de disposer de paramètres permettant de mesurer les résultats, de structures opérant de manière inclusive, de données de haute qualité et de mécanismes de suivi crédibles et clairement quantifiables. Ce processus implique la définition d'objectifs et l'établissement d'un cadre d'action, d'un cadre de mesures des réalisations et de plateformes réunissant tous les acteurs.

2. Un message ressort clairement du Forum pour la coopération en matière de développement, depuis son ouverture : la réalisation des objectifs de développement durable est, en un sens, un défi considérable. Si son caractère inclusif est l'un des points forts du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il met toutefois à contribution les organes chargés de la formulation des politiques et les institutions nationales, notamment publiques. Le Programme doit être concrétisé sous une forme que le public peut comprendre et être prêt à accepter. Ce défi, et d'autres encore, doivent être abordés dans le cadre de la Session 6 intitulée Renforcement de l'examen et de l'évaluation à plusieurs niveaux du développement coopératif : qu'est-ce qui fonctionne ? La table ronde a pour objet de présenter une large gamme de perspectives, de mesure et de résultats. Le premier orateur doit exposer le point de vue de l'Afrique, et notamment présenter le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et l'accord-cadre conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour la mise en œuvre de leurs programmes de développement durable.

3. **M. Hamam** (Directeur, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique), participant, dit que l'étroite convergence entre l'Agenda 2063 de l'Union africaine – qui décrit la manière dont l'Union envisage la

transformation socioéconomique de l'Afrique sur une période de 50 ans – et les objectifs de développement durable fournissent une solide base aux activités intégrées et concertées de suivi et d'examen des deux programmes. Afin de pleinement tirer parti de cet alignement, les pays africains ont adopté un cadre de suivi et d'évaluation unique ainsi qu'une architecture commune pour l'établissement de rapports ; ont intégré tous les objectifs et cibles des deux programmes dans leurs plans nationaux de développement ; et, en janvier 2017, ont élargi le mandat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs pour inclure le suivi de la mise en œuvre des composantes des deux programmes ayant trait à la gouvernance.

4. Le système des Nations Unies soutient pleinement les efforts déployés par les pays africains pour renforcer leurs capacités de suivi et d'établissement de rapports afin de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. L'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) soutient, en particulier, l'organisation du Forum régional africain de développement durable organisé sur une base annuelle pour aider les Gouvernements africains et d'autres parties prenantes à suivre leurs progrès, à mobiliser un appui et à mener des actions concrètes pour la mise en œuvre des deux programmes. À cet égard, dans le droit fil du Forum régional africain, la présentation d'examens nationaux annuels volontaires dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable facilite le partage des données d'expérience, des résultats obtenus, des défis rencontrés et des enseignements acquis. L'Afrique a largement contribué à la session de juillet 2017 du Forum politique de haut niveau ; 11 pays africains doivent présenter des examens nationaux volontaires durant le forum de juillet 2018 pour décrire leur expérience de la poursuite des objectifs de développement durable.

5. Le Bureau du Conseiller spécial travaille en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et la Commission économique pour l'Afrique pour appuyer la participation effective des pays africains au processus d'examen national, par exemple en organisant des ateliers pour examiner les progrès et les défis communs. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a aussi participé et apporté son appui à la procédure d'examen du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, notamment sa contribution au Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, en privilégiant les questions revêtant un intérêt particulier pour l'Afrique,

comme le commerce, l'accès aux marchés, la concrétisation des engagements pris au titre de l'aide publique au développement (APD), la lutte contre les flux financiers illicites et les engagements de financement au titre de l'action climatique.

6. Le mécanisme de suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique établi conformément à la résolution 66/293 de l'Assemblée générale, dont le Bureau du Conseiller spécial assure le secrétariat, est un mécanisme universel unique qui peut contribuer de manière essentielle au suivi et à l'examen général des progrès réalisés en direction des objectifs de développement durable, de leurs cadres de financement et, notamment, des engagements de coopération à l'appui du développement. Les travaux du mécanisme de suivi contribuent également à renforcer le suivi et l'examen de la coopération Sud-Sud, qui doit être considérée durant la table ronde. Le mécanisme de suivi couvre l'analyse de la coopération non seulement entre l'Afrique et ses partenaires traditionnels, mais aussi entre l'Afrique et ses nouveaux partenaires de développement.

7. Enfin, le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour objet d'accélérer non seulement un processus de mise en œuvre intégré et coordonné, mais aussi le suivi et l'établissement de rapports sur les deux programmes grâce à la poursuite conjointe d'activités et de programmes par les deux organisations. Le renforcement des capacités de planification et d'établissement de rapports intégrés, et le soutien au renforcement des capacités des systèmes nationaux de collecte de données comptent parmi les principaux domaines d'intervention couverts par le cadre.

8. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) demande si les examens nationaux volontaires présentés dans le cadre du Forum politique de haut niveau contribuent aux activités de planification et à la mesure des résultats à l'échelon national. Il souhaite obtenir de plus amples détails sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs durant la réunion. Le champ de la coopération au service du développement s'est élargi pour inclure non plus seulement l'APD mais aussi la coopération Sud-Sud et le secteur privé ; la coopération Sud-Sud a non seulement ses propres principes et concepts, qui sont très précisément définis, mais aussi une composante qualitative. L'orateur suivant doit décrire la manière dont une initiative ibéro-américaine poursuivie en Amérique latine a permis d'établir un cadre de mesure

de l'impact de la coopération Sud-Sud et de sa contribution au développement général des pays.

9. **M^{me} Ciuti** (Directrice générale de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères et du culte de l'Argentine ; et Présidente du Conseil intergouvernemental du Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud), participante, dit que, en sa qualité de Directrice générale de la coopération internationale, elle participe à l'organisation de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui doit se tenir en mars 2019, et qu'elle est membre du Groupe de travail sur le développement du Groupe des 20 (G20), présidé par l'Argentine. Les travaux du Programme ibéro-américain reflètent un consensus entre 20 pays ayant atteint différents stades de développement ; il est mis en œuvre par tous les pays d'Amérique latine ainsi que par des pays du Nord, comme l'Espagne et le Portugal. Le programme a principalement pour objet de promouvoir le dialogue international et des initiatives techniques et méthodologiques conçues pour réaliser des progrès dans des domaines particuliers, tels que la coopération Sud-Sud.

10. Le secrétariat du Programme est assuré par un nouveau pays tous les trois ans ; l'Argentine a été précédée dans cette fonction par la Colombie, l'Uruguay et El Salvador. Le rôle d'administrateur n'est toutefois confié à aucun pays particulier de manière à donner à l'ensemble de la communauté la possibilité de participer à tout moment. L'organe de décision est un conseil intergouvernemental. Les efforts déployés par l'Argentine aident, dans un contexte multilatéral, le Programme ibéro-américain à accélérer ses efforts à l'appui de la coopération Sud-Sud et apportent des éléments d'information pour les travaux de la conférence de Buenos Aires de 2019. De fait, le seul système de présentation d'informations sur la coopération Sud-Sud a été mis en place à Buenos Aires dans le but de répondre aux exigences ibéro-américaines ; le dixième rapport en ce domaine vient d'être publié.

11. Les pays partagent des données et affichent les initiatives de coopération depuis 10 ans sur la plateforme du Programme ibéro-américain qui est gérée par le secrétariat ; si le premier rapport faisait état de 6 initiatives, le dernier en recense 7 000. Les pays affichent sur la plateforme de nouveaux renseignements sur les projets de coopération durant une période déterminée, en téléchargeant des données quantitatives et qualitatives, des indicateurs ainsi que des informations sur l'incidence de la coopération Sud-Sud sur la réalisation des 17 objectifs de développement

durable en Amérique latine. Le système intégré, qui est en train d'être configuré de manière à pouvoir communiquer avec d'autres systèmes, est un outil précieux que le Programme ibéro-américain souhaite partager avec d'autres régions. Malgré ces avancées significatives, les participants ne cessent de rechercher comment procéder à de nouvelles améliorations.

12. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) note que 40 ans après l'adoption du Plan d'action de Buenos Aires en 1978, l'ampleur et la portée de la coopération Sud-Sud ont évolué dans une mesure considérable, sinon radicale.

13. **M^{me} Nicholls** (Canada), félicite le Programme ibéro-américain de ses résultats impressionnants et demande si la coordination soulève des difficultés. Elle se demande quelles sont les mesures prises pour renforcer les capacités nécessaires à l'exécution des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire au niveau des pays.

14. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) demande si les partenaires de la coopération Sud-Sud sont parvenus à s'entendre sur un cadre d'analyse des mécanismes d'exécution et des produits, et comment ils ont surmonté les difficultés posées par ce défi. Un cadre d'analyse rigoureux permettant d'analyser tous les apports au moyen d'une série d'indicateurs a-t-il été établi ?

15. **M^{me} Ciuti** (Directrice générale de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères et du culte de l'Argentine ; et Présidente du Conseil intergouvernemental du Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud) dit que, suivant des dispositions complexes, chaque pays doit télécharger un rapport sur la plateforme dans un délai déterminé ; cette information est alors validée par des experts ou des fonctionnaires. Il peut arriver que deux pays valident mutuellement leurs rapports, comme l'ont récemment fait l'Argentine et l'Équateur ; il vaut mieux, en règle générale, consulter un autre pays plutôt qu'un agent privé qui peut ne pas être au fait du contexte politique. La plateforme et le rapport général donnent, conjointement, une indication de la manière dont la coopération contribue à la mise en œuvre du Programme 2030.

16. **M. Hamam** (Directeur, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique), dit que le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs a été adopté en 2003 en complément au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui est le premier cadre de développement socioéconomique

piloté et dirigé par l'Afrique. Les pays adhèrent volontairement au mécanisme dans le but de procéder au suivi de leur gouvernance politique, économique, socioéconomique et d'entreprise et d'évaluer les progrès réalisés dans les domaines sociaux et économiques. Entre 35 et 40 pays participent actuellement à ce processus. Les examens nationaux sont réalisés par un groupe d'éminentes personnalités sur la base d'un certain nombre d'indicateurs de gouvernance, puis sont soumis au Forum des chefs d'État et de Gouvernement du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui formule des recommandations en vue de leur intégration dans un programme national d'action.

17. **M. Rauben** (Observateur de l'Ouganda), notant que la nature de la coopération Sud-Sud a considérablement évolué au cours du temps, dit qu'il est important de ne pas confondre la coopération Sud-Sud et la coopération entre les pays du Sud. Une action menée dans des pays du Sud peut simplement résulter d'une coopération bilatérale sans nécessairement rentrer dans le cadre de la coopération Sud-Sud, qui est définie par des principes et des critères particuliers.

18. **M. Correa** (Observateur du Brésil), soulignant l'importance que revêtent la mesure et l'évaluation de la coopération Sud-Sud, ainsi que l'existence d'une courbe d'apprentissage en ce domaine, dit que, à moins de déployer des efforts pour améliorer la conception des programmes et des projets, et notamment établir des références et des indicateurs, il sera difficile d'évaluer les activités de manière effective. Le renforcement des capacités des chargés de liaison pour la coopération Sud-Sud peut poser de graves difficultés.

19. **M. Conte** (Observateur de la Guinée) demande s'il est efficace de poursuivre simultanément la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et si la coexistence de ces deux programmes risque d'entraver la mesure exacte de l'impact de chacun d'entre eux. Il souhaite également savoir quels sont les pays africains qui doivent présenter des examens nationaux volontaires lors du Forum politique de haut niveau de juillet 2018.

20. **M. Asthana** (Inde) dit qu'il n'est devenu impératif de formaliser la coopération Sud-Sud qu'en raison de la diminution systématique de l'APD observée au cours de la dernière décennie. Dans le paysage hétérogène et extrêmement divers des pays du Sud, il n'est ni souhaitable ni pratique d'appliquer un système comptable normalisé ou uniforme. Tout système comptable adopté par les pays du Sud se conformant aux principes non négociables de la coopération Sud-Sud est régi par les préceptes de la coopération internationale et

garantit que la transparence ainsi que le transfert de ressources et de compétences entre ces pays sont l'unique préoccupation de ces derniers, ce qui n'est nullement le cas pour le Nord traditionnel.

21. **M. Motter** (Observateur de l'Union interparlementaire) demande si les pays du Sud ont adopté et appliquent une définition de l'aide liée autre que la définition prescrite par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement. Le cas échéant, quel serait le meilleur moyen de déterminer le pourcentage de la coopération Sud-Sud pouvant être considérée comme une aide liée ?

22. **M^{me} Ciuti** (Directrice générale de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères et du culte de l'Argentine ; et Présidente du Conseil intergouvernemental du Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud) dit que le Brésil dispose d'une méthodologie bien définie pour mesurer les effets des projets de coopération Sud-Sud, que l'Argentine et d'autres pays ibéro-américains ont entrepris d'apprendre. Le Chili et le Mexique disposent, eux aussi, de méthodologies très perfectionnées pour déterminer ces effets. Les principes de la coopération Sud-Sud, notamment la solidarité entre les pays du Sud, le respect de la souveraineté nationale, de l'égalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et de la recherche d'avantages mutuels, ont été mis en relief dans le cadre d'un dialogue régional. L'expansion et le développement de la coopération Sud-Sud ont progressé dans une telle mesure qu'un système de mesure commun possible commence à faire l'objet d'un consensus. Les modalités de coopération peuvent différer, mais le développement demeure l'objectif commun.

23. **M. Hamam** (Directeur, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique) dit que, dans le cadre de l'élaboration de l'Agenda 2063, les pays africains sont parvenus à un accord sur une position commune pour l'Afrique de manière à garantir la participation des Africains aux négociations du Programme 2030. La position africaine commune s'inspirant largement de l'Agenda 2063, la correspondance, les synergies et la coordination entre les objectifs et les cibles des deux programmes ont permis aux ministres africains des finances de convenir d'un unique cadre de suivi et d'un mécanisme commun pour l'établissement de rapports.

24. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) dit que M^{me} Demers, qui va prendre la parole, va aborder la question des investissements à impact qui commencent à être réalisés

dans le cadre de la coopération au service du développement. La réalisation des objectifs de développement durable exige d'importants financements privés. Les autres cadres ne sont pas conçus de manière à saisir la contribution du secteur privé à la réalisation des objectifs de développement et de viabilité. Le Directeur sollicite, à cet égard, des informations sur l'incidence de l'écoblanchiment. Il se demande aussi si un horizon à long terme peut être établi pour l'obtention de retours sur les investissements dans la viabilité et l'amélioration de la société.

25. **M^{me} Demers** (Fondatrice et Présidente-Directrice générale de Boundless Impact Investing), participante, dit qu'elle va traiter de la participation du secteur privé au développement, au suivi et à l'évaluation des investissements d'impact, et aussi que de la manière dont les partenariats public-privé peuvent aider les collectivités pauvres à construire ou remettre en état des infrastructures critiques. Sa société, Boundless Impact Investing, s'emploie à orienter des capitaux privés plus importants vers des initiatives novatrices, de plus vastes portées et pouvant être reproduites à plus grande échelle pour répondre aux grands défis sociaux et environnementaux. Les interventions publiques et les carences traditionnelles de l'action philanthropique ont, au cours des 10 dernières années, donné lieu à l'apparition d'une nouvelle génération de stratégies d'investissement visant à s'attaquer aux principaux problèmes mondiaux. Cette catégorie unique d'investisseurs privés tournés vers l'avenir apporte des financements créatifs à de nouvelles entreprises et à de nouveaux fonds et projets, tandis que la situation dans le monde semble de plus en plus incontrôlable. Le marché des investissements fondés sur un système de valeurs englobe les investissements durables ; les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance ; les investissements socialement responsables ; la sensibilisation des actionnaires ; l'engagement des entreprises et les investissements d'impact, c'est-à-dire le recours aux marchés et à l'entrepreneuriat social pour provoquer et accélérer des changements de plus grande envergure. Les investissements fondés sur un système de valeurs recouvrent des actifs dont le montant est estimé à 23 000 milliards de dollars.

26. Le mouvement de l'investissement fondé sur un système de valeurs est né il y a plus de 30 ans avec l'investissement socialement responsable, qui repose sur le principe de l'obtention de rendements assortis de concessions – en d'autres termes, les investisseurs devaient renoncer à une partie de leurs rendements dans le but de promouvoir des changements environnementaux ou sociaux. Les investisseurs socialement responsables évitent les entreprises qui sont

jugées porter préjudice à la société ou être de mauvais acteurs. Le mouvement a récemment entrepris de procéder à un dépistage plus positif, pour également reconnaître les comportements favorables et les bons acteurs réputés pour leurs solides pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. L'investissement fondé sur un système de valeurs s'est développé, parallèlement à la consolidation du concept de l'investissement dans une optique sociale ou environnementale, et a donné lieu à la conception de modèles d'activité revêtant de la valeur pour la société, qui favorisent les changements sociaux ou environnementaux et permettent d'obtenir des rendements financiers au taux du marché.

27. M^{me} Demers souhaite insister sur l'importance de la terminologie, car l'investissement durable et l'investissement d'impact ne sont pas synonymes. Des pratiques abusives d'éco-blanchiment posent effectivement problème sur le marché ; sa société oriente donc précisément ses activités sur l'investissement d'impact, car elle est convaincue que les produits de ce type d'opération – par exemple, une entreprise solaire qui a manifestement des résultats environnementaux ou une société de technologie éducative aidant les enfants à apprendre les mathématiques – sont plus facilement vérifiables que ceux d'une société qui prétend adhérer à certains principes environnementaux, sociaux et de gouvernance.

28. En ce qui concerne l'importance des données pour les mesures, il faut noter que le volume des données et la rapidité avec laquelle celles-ci sont produites, diffusées et analysées, ont considérablement augmenté ce qui accroît la capacité des investisseurs à déterminer les répercussions de leurs investissements. Il est d'autant plus facile de tenir les entreprises comptables de leurs effets économiques et environnementaux que les répercussions de leurs investissements apparaissent de manière plus transparente et sont plus faciles à mesurer. Pour l'instant, toutefois, les données ne sont pas toujours fiables parce que les entreprises présentent des informations sur leur comportement qui ne sont pas mesurées sur la base de critères objectifs. L'adoption d'une méthode plus quantitative fondée, par exemple, sur les relevés des services de téléphonie mobile ou les factures des achats d'une personne aura l'avantage de permettre, à terme, de remplacer un système fondé sur l'autodéclaration de données subjectives par des informations résultant d'un suivi objectif des comportements et des changements. M^{me} Demers souligne, à cet égard, la nécessité d'adopter une méthode quantitative plus systématique de collecte des données.

29. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) dit qu'il demeure sceptique, car la Securities and Exchange Commission n'a que 400 matrices pour déclarer les investissements environnementaux, sociaux et de gouvernance, et que 67 % des gestionnaires d'investissement manifestent une préférence pour les placements à court terme et ne paraissent même pas en mesure d'envisager un horizon à long terme. Il demande à M. Malhotra de présenter les travaux de la division qu'il dirige à l'OCDE et ses répercussions au niveau des pays.

30. **M. Malhotra** (Directeur de la Division des examens, des résultats, de l'évaluation et de l'innovation en matière de développement à l'Organisation de coopération et de développement économiques), dit que, dans le droit fil de l'objectif de la session 6, le débat doit porter non seulement sur les flux de capitaux et les financements au service du développement, mais aussi, et cela est plus important, sur les résultats et les répercussions observés au niveau national et dans le contexte de partenariats, dans le cadre d'examens et d'évaluations de portée générale. À l'heure actuelle, les partenaires de développement suivent et soutiennent les cadres de collecte, de suivi et d'évaluation des données dirigés par les pays ; la coopération au service du développement devrait toutefois, dans l'idéal, être replacée dans un cadre de résultats commun aux pays et aux partenaires de développement. La communauté de résultats de l'OCDE comprend non seulement les membres du Comité d'aide au développement (CAD), mais aussi les pays partenaires. À l'avenir, les faits établis au niveau des pays contribueront à déterminer si les objectifs de développement durable doivent constituer la base des cadres de résultats nationaux.

31. Il importe d'examiner non seulement les normes, les critères et le partage des connaissances, mais aussi les comportements, la qualité, l'efficacité et les résultats au niveau des partenariats, notamment ceux qui réunissent de multiples parties prenantes. Le défi, dans le cadre de la démarche axée sur les résultats suivie par l'OCDE, consiste à déterminer le partenaire qui est le mieux en mesure de favoriser l'obtention d'un résultat particulier. Il est donc important de concevoir des mesures permettant d'évaluer certains éléments complémentaires – comme la fourniture plus rapide de meilleurs résultats, ou la possibilité d'atteindre de manière plus efficace les plus défavorisés.

32. Le champ et la couverture des différents mécanismes d'examen et d'évaluation de l'architecture mondiale diffèrent. Certains privilégient les bonnes pratiques tandis que d'autres appliquent des références

et des dispositions juridiques non contraignantes pour mettre la coopération au service du développement ; certains sont d'application volontaire tandis que d'autres sont obligatoires. Ils peuvent être de portée régionale, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, le mécanisme perfectionné de suivi et d'examen du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable et les forums d'apprentissage des banques régionales de développement, être conçus sous forme de mécanismes multilatéraux comme le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), les mécanismes d'examen et d'évaluation qui couvrent différents blocs (l'examen par les pairs du CAD de l'OCDE et les mécanismes Sud-Sud) ou encore viser à assurer un suivi mondial de l'efficacité de la coopération au service du développement, comme les mécanismes des examens nationaux volontaires portant sur les objectifs de développement durable présentés dans le cadre de forums de haut niveau et d'examens et d'évaluations thématiques. S'il est possible de présenter des arguments à l'appui du choix, parmi ces différentes options, de mécanismes très spécifiques et adaptés, il est aussi fortement indiqué de considérer conjointement de temps à autre certains de ces mécanismes pour comparer leurs méthodologies. M. Malhotra recommande par conséquent d'établir une plateforme d'échanges dans le but d'assurer la cohérence de différents mécanismes avec le Programme 2030, et de promouvoir la responsabilité mutuelle et l'apprentissage à l'échelle de la communauté mondiale.

33. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) dit que le Forum pour la coopération en matière de développement offre des possibilités d'apprentissage mutuel au niveau des différents mécanismes intergouvernementaux et de l'ONU, et permet à tous les acteurs de discuter de leurs travaux et de leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

34. **M^{me} Palomares** (Coordonnatrice du Secrétariat mondial du Reality of Aid Network), personnalité invitée, évoquant l'enquête 2017/2018 du Forum pour la coopération en matière de développement sur l'application du principe de responsabilité, dit que le nombre de pays dotés de systèmes d'information sur la coopération pour le développement est encourageant. Elle indique toutefois l'existence de lacunes dans le champ d'application de systèmes qui privilégient les apports par opposition aux produits et aux résultats auxquels, comme l'ont déjà indiqué de nombreux participants, une plus grande priorité devrait être accordée. Les organisations de la société civile jouent

un rôle fondamental à cet égard parce que les citoyens, à titre personnel ou par l'intermédiaire des forums qu'ils ont constitués, produisent des données fiables au niveau local et à celui des collectivités qui peuvent compléter et, parfois, remettre en cause les données officielles. Les données d'expérience des membres de la société civile contribuent de manière essentielle à la mesure des résultats et à l'amélioration du déroulement de la coopération pour le développement.

35. Le réseau Reality of Aid présente les résultats de travaux de recherche dans le cadre de rapports mondiaux sur l'aide au développement et la coopération qui évaluent l'efficacité des mesures et de diverses modalités de coopération au service du développement dans la perspective unique de la société. Par exemple, il examine les normes réglementaires et les mécanismes de responsabilisation conçus pour assurer la compatibilité avec les objectifs de développement durable des ressources fournies par le secteur privé à l'appui de ces objectifs. Le réseau recueille aussi des informations sur les effets de la coopération au service du développement sur les collectivités pauvres des pays en développement ainsi que ceux de la participation du secteur privé – qu'il s'agisse de sociétés et d'entreprises du pays d'origine ou de micro-, petites et moyennes entreprises qui peuvent contribuer à stimuler l'économie locale.

36. Les organisations de la société civile contribuent aussi au suivi et au renforcement d'une approche de la coopération au service du développement fondée sur les droits de l'homme, et ont organisé des manifestations parallèles consacrées à cette question durant la présente session du Conseil. Cette approche contribue à reléguer au second plan la croissance économique pour privilégier une appréciation générale des multiples dimensions interconnectées du développement humain ; elle vise ainsi à considérer la coopération au service du développement comme un processus et à donner aux êtres humains la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel grâce au respect de leurs droits fondamentaux.

37. Une approche de la coopération au service du développement fondée sur les droits de l'homme exige la participation des titulaires de ces droits au processus de décision ; il importe de donner aux personnes les moyens de revendiquer leurs droits au lieu de les traiter comme des bénéficiaires passifs de l'aide au développement et de la coopération. Il faut donc recentrer les efforts sur le renforcement de l'approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre du suivi et de l'examen de la coopération au service du développement, d'autant plus que le suivi et l'examen du Programme 2030 sont censés être axés sur l'être humain.

38. **M^{me} Demers** (Fondatrice et Présidente-Directrice générale de Boundless Impact Investing) dit que, bien que le scepticisme du modérateur soit compréhensible, elle est d'avis que la révolution des données contribue à créer de nouvelles normes de comportement des entreprises. Il est déjà possible de prouver scientifiquement l'existence d'une corrélation entre une croissance responsable, l'inclusion sociale et un comportement environnemental qui réduit la volatilité dans la mesure du possible et atténue les risques sociaux. Les entreprises qui favorisent la réalisation des objectifs de développement durable se révéleront être plus attractives pour les investisseurs. M^{me} Demers est fermement convaincue que c'est pour cela que l'investissement durable suscite autant d'enthousiasme.

39. La technologie transforme effectivement le monde, mais cette transformation est impérative au regard de la croissance démographique, des changements environnementaux et d'autres évolutions. De nombreux secteurs d'activité se créent dans le but de relever ces défis. Par exemple, les secteurs de l'énergie solaire, de la production d'énergie à partir de déchets et de production de protéines de nouvelles sources sont en pleine expansion et, si les rayons des épiceries comptaient auparavant une ou deux variétés de hamburgers végétariens, ils en proposent maintenant une quinzaine. Dans le cadre d'une autre initiative, du méthane est extrait de déchets agricoles et, par suite d'un processus de fermentation, converti en protéines d'organismes unicellulaires pouvant être utilisées comme aliment dans la pisciculture, qui produit désormais la moitié de l'offre mondiale de poisson. Enfin, les technologies utilisées dans les secteurs de l'éducation, des soins de santé ainsi que dans un grand nombre de nouveaux secteurs d'activité donnent lieu à la création d'entreprises publiques et se développent de manière exponentielle.

40. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) juge préoccupant le temps qui s'écoule entre la formulation d'une politique publique et sa mise en œuvre. Bien qu'il faille privilégier la poursuite d'activités de suivi et d'évaluation pour parvenir à modifier les comportements et les attitudes, ni les structures incitatives du secteur privé ni les prescriptions réglementaires n'ont encore atteint ce stade.

41. M. Hanif se demande également si les investisseurs responsables doivent renoncer à une partie de leurs bénéfices. Il estime que les investissements classiques et les investissements responsables doivent se trouver sur un pied d'égalité. Cela devrait être l'objectif des structures incitatives et des cadres de suivi

et de responsabilisation public-privé. Il note que 80 % des femmes ayant participé à une enquête de McKinsey souhaitent investir de manière responsable ; 82 % des membres de la génération du Millénaire hésitent à investir dans des caisses de pension ou à tirer des revenus de sociétés irresponsables. Ces deux groupes, c'est-à-dire les femmes et la génération du Millénaire, seront les moteurs du changement. Il se demande si les gouvernements, ou même l'Organisation des Nations Unies, sont prêts à relever ce défi.

42. **M^{me} Demers** (Fondatrice et Présidente-Directrice générale de Boundless Impact Investing) répond que les structures incitatives évoluent, mais que cela prend du temps. La situation change lentement mais sûrement.

43. **M. Asthana** (Inde) dit que tout examen de la coopération au service du développement doit être mené dans le strict respect des résolutions adoptées par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organe intergouvernemental.

44. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) s'enquiert auprès de M. Malhotra des obstacles rencontrés par les pays lorsqu'ils s'efforcent d'établir leurs cadres de développement national et leurs évaluations des résultats sur la base des objectifs de développement durable. Sachant que ces défis se posent aussi bien aux donateurs qu'aux pays bénéficiaires, il se demande ce qui a été accompli jusqu'à présent.

45. **M. Malhotra** (Directeur de la Division des examens, des résultats, de l'évaluation et de l'innovation en matière de développement à l'Organisation de coopération et de développement économiques) dit que sa division a observé des situations très diverses. Dans les pays du CAD, qui sont assujettis au mécanisme d'examen par les pairs de l'OCDE tous les cinq ans, le rythme des changements correspond étroitement au rythme de l'établissement des plans nationaux basés sur les objectifs de développement durable et de ceux des institutions et des structures de coordination. Même dans les pays, notamment les pays partenaires, où les changements se produisent plus lentement, il apparaît de plus en plus clairement que des efforts sont déployés pour mener une action dans le droit fil des objectifs de développement durable. La constitution d'une base de données aidera aussi bien les pays partenaires que les pays membres du CAD à se fonder plus étroitement sur les objectifs de développement durable pour établir un cadre de résultats commun.

46. **M. Abebe** (Observateur de l'Éthiopie) dit que les débats qui se sont déroulés durant le forum sur le suivi

des financements du développement ont souvent porté sur l'obtention de financements du secteur privé et les efforts menés pour assurer leur affectation à des programmes de développement durable au niveau national. Toutefois, en l'absence d'une stratégie nationale de promotion du développement durable et de la réduction de la pauvreté, les pays ne peuvent pas exploiter les avantages de la coopération au service du développement. La délégation de l'Éthiopie souhaite recevoir des indications sur le lien existant entre la formulation de politiques nationales appropriées et le renforcement des effets de tous les types de partenariat à l'appui d'un développement durable.

47. **M^{me} Demers** (Fondatrice et Présidente-Directrice générale de Boundless Impact Investing) dit que les partenariats public-privé offrent de nouvelles formes de financement qui permettent d'utiliser des capitaux privés pour financer d'importants projets d'infrastructure. Les gouvernements assurent le suivi ou administrent eux-mêmes ces projets en faisant appel à des acteurs privés ou en choisissant les meilleures entreprises. Un grand nombre des partenariats public-privé qu'elle connaît bien ont recours à des obligations municipales ou à d'autres mécanismes de financement pour financer de manière créatrice la construction de routes, d'infrastructures hydrauliques, de systèmes d'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales ou d'autres projets.

48. Dans le cadre d'une autre approche, des réseaux hospitaliers sont construits grâce à des capitaux privés, mais deviennent ensuite des établissements publics. M^{me} Demers a connaissance d'un fonds d'investissement privé dont les investissements dans la construction de réseaux hospitaliers en Afrique se sont développés tellement rapidement qu'il n'a pas eu à sacrifier ses bénéfices. Grâce, de surcroît, à l'amélioration de la science des données, de l'apprentissage automatique et d'autres méthodes permettant de mettre en correspondance différents types d'interventions et des capitaux privés, il est possible d'orienter ces derniers vers les destinations où ils sont le plus nécessaires, et ainsi de promouvoir non seulement les partenariats public-privé, mais aussi des partenariats public-fondation philanthropique ou encore des partenariats stratégiques. D'autres évolutions sont apparentes, qui concernent notamment les financements mixtes, la démocratisation des services financiers (téléphonie mobile, commerce électronique et paiements électroniques), les microréseaux énergétiques et les mécanismes de financement des services sociaux et de santé.

49. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires

économiques et sociales) invite les participants à indiquer les éléments qu'ils jugent important de retenir de la session.

50. **M^{me} Ciuti** (Directrice générale de la coopération internationale du Ministère des affaires étrangères et du culte de l'Argentine ; et Présidente du Conseil intergouvernemental du Programme ibéro-américain pour le renforcement de la coopération Sud-Sud) dit qu'elle souhaite insister sur le fait que le Programme ibéro-américain est un instrument de dialogue, et aussi déterminer comment, avec l'aide de l'OCDE, trouver un espace commun pour différents mécanismes de mesures. Le Programme étudie actuellement le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, qui a fait l'objet d'un exposé très intéressant lors d'une importante réunion consacrée à la coopération Sud-Sud, la semaine précédente à Johannesburg.

51. **M^{me} Demers** (Fondatrice et Présidente-Directrice générale de Boundless Impact Investing) s dit qu'il est possible de faire bon usage du capital, mais qu'il faudra, à cette fin, procéder à une profonde réforme du secteur des services financiers. Notant que même la philanthropie n'est pas à l'abri de la corruption et de l'écoblanchiment, elle insiste sur la nécessité de continuer à concevoir des méthodes de mesure des résultats plus transparentes et fondées sur les données de manière à faire ressortir la vérité et conforter les progrès.

52. **M. Hamam** (Directeur, Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique) dit que, dans le cadre africain, les partenariats, la coopération et le suivi à trois niveaux – national, régional et mondial – faciliteront la mise en œuvre des deux programmes de développement durable et garantira la cohérence des données sur les questions transversales. L'existence de données fiables, cohérentes et complètes permettra non seulement d'améliorer le suivi, mais aussi de recenser les lacunes à l'avenir.

53. **M. Malhotra** (Directeur de la Division des examens, des résultats, de l'évaluation et de l'innovation en matière de développement à l'Organisation de coopération et de développement économiques) dit que l'appel à une action audacieuse pour motiver le type de changement inspiré par les objectifs de développement durable doit se traduire par l'adoption de moyens permettant d'examiner et d'évaluer efficacement les progrès en direction de ces objectifs, notamment dans le contexte des réunions de 2019 et de 2020 du Forum politique de haut niveau. Il insiste sur la nécessité de constituer des plateformes pour regrouper les mécanismes d'examen et d'évaluation et pour encourager la responsabilité

mutuelle et l'apprentissage entre groupes de parties prenantes.

54. **M. Hanif** (Directeur, Bureau du financement du développement durable, Département des affaires économiques et sociales) se réjouit de la récente prise de conscience de la nécessité de produire des résultats sur le terrain et dit que des changements se produisent effectivement. Toutefois, même si les cadres et les structures d'incitation s'adaptent à la nouvelle réalité, le rythme des évolutions demeure trop lent. Dans 12 ans, la communauté internationale devra dire au monde si les objectifs de développement durable ont été atteints ou non.

55. Les forums régionaux, mondiaux et nationaux doivent se concerter de temps à autre pour promouvoir l'échange d'informations et d'idées, l'apprentissage mutuel et mettre en œuvre les accords mondiaux – entre autres le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques – aux niveaux national, régional et mondial.

Session 7 : « Le rôle stratégique du développement coopératif dans l'édification de sociétés durables et résilientes »

56. **M^{me} Nicholls** (Directrice de recherche sur le développement au Bureau des politiques de développement, Affaires mondiales Canada), modératrice, dit que les travaux doivent viser à formuler des recommandations concrètes, qui peuvent orienter le dialogue des prochaines réunions de haut niveau. En tant que membre du Groupe des Sept (G7), le Canada accueillera la première réunion des ministres du développement tenue depuis 2010 et la première réunion conjointe des ministres du développement et des finances du G7 ; ces réunions seront l'occasion d'examiner le rôle de l'APD dans le contexte des politiques, compte tenu des problèmes économiques et financiers. Le G7 doit considérer quatre domaines d'intervention prioritaires : la paix et la sécurité des sociétés, une croissance économique profitant à tous, les changements climatiques, et l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

57. **M. Rahimi** (Vice-Ministre de l'économie, Afghanistan), participant, dit que, selon la récente enquête sur les conditions de vie en Afghanistan, les Afghans vivent dans un environnement très difficile. Près de la moitié de la population est âgée de moins de 15 ans, le taux de pauvreté, qui était de 39 % en 2014, a atteint 55 % en 2017, et la proportion de la population souffrant d'insécurité alimentaire est passée de 30 % en 2012 à 45 % en 2017. Des progrès ont toutefois été

enregistrés en ce qui concerne l'accès à l'éducation et aux établissements de santé, ainsi que la parité des sexes. L'aide internationale à l'Afghanistan est tombée de 6,5 milliards de dollars en 2010 à 4,2 milliards de dollars en 2015, et le pays est fortement tributaire de l'appui des donateurs. L'année dernière, le budget a été financé aux deux tiers par l'aide au développement, contre 33 % seulement par des recettes intérieures. L'Afghanistan reçoit de surcroît une aide « hors budget » d'organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales et d'organismes partenaires de développement, essentiellement dans le cadre de petits projets dispersés et de nature fragmentaire. Ces projets ne peuvent pas faire l'objet d'un suivi en bonne et due forme par le Gouvernement en raison de leur taille ; ils sont en outre de courte durée et mis en œuvre par de nombreux et divers organismes et institutions, ce qui accroît les coûts de transaction et intensifie les risques à long terme auxquels est exposé le développement.

58. La coopération au service du développement a traversé trois phases. De 2002 à 2008, le Gouvernement et les donateurs n'ont guère harmonisé leurs interventions en fonction du programme national. De 2008 à 2014, l'aide au développement a cadré avec la stratégie nationale de développement. Durant la dernière phase, de plus amples efforts de coopération ont été déployés à l'appui du développement, en dépit de la transition politique et sécuritaire. Si certaines questions ont pu être réglées, de nouveaux défis sont toutefois apparus. Le programme de coopération au service du développement de l'Afghanistan sera un processus de longue haleine, qui nécessitera la poursuite d'un dialogue constructif pour surmonter les problèmes.

59. **M^{me} Ghartey** (Chef de l'Unité des Nations Unies, Ministère des finances et du développement économique, Ghana), participante, insiste sur l'importance que revêt la coopération internationale au service du développement pour la réalisation des objectifs de développement durable. Le Nord n'a pas atteint l'objectif de 0,7 % fixé pour l'APD dans le but d'aider les pays émergents à poursuivre leur programme de développement. En 2007, le montant total de l'APD est tombé à 0,3 %. Il importe d'insister sur l'importance que revêt l'APD pour le financement de la mise en œuvre du Programme 2030 durant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. La coopération internationale au service du développement doit être durable, résiliente et efficacement coordonnée avec une robuste coopération pour le développement au niveau national, qui doit reposer sur des cadres réglementaires et de solides institutions. Il faut faire comprendre l'importance que revêtent des politiques de coopération au service du développement aux pays qui

n'en ont pas encore formulé ; ces politiques doivent cadrer avec les programmes de développement nationaux et le Programme 2030. Il convient de mettre en place une stratégie de communication pour permettre aux pays de communiquer les mesures produisant de bons résultats.

60. La coopération Sud-Sud a évolué depuis qu'elle a été lancée : par exemple, certains pays se sont enrichis et peuvent à présent apporter des fonds. M^{me} Ghartey demande si ces pays sont censés accorder des prêts et des dons dans le cadre du système habituel. Il conviendra de réexaminer la pertinence des principes régissant la coopération Sud-Sud, et de modifier ces derniers si nécessaire, lors de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud. Le secteur privé est prêt à forger des partenariats avec les autorités publiques, mais le temps presse et les gouvernements doivent agir rapidement pour mettre en place leurs politiques.

61. M^{me} Cederfelt (Membre du Riksdag, Suède), participante, dit qu'il est très important d'examiner les moyens de mettre en œuvre le Programme 2030. Les politiques doivent être formulées avec la participation de tous les membres de la société, notamment les groupes les plus vulnérables, tels que les jeunes, les femmes et les lesbiennes, gais, bisexuels et transgenres (LGBT). Si tous les groupes ne sont pas représentés, il sera difficile d'assurer la prise en compte de toute la société dans les politiques. Il importe aussi d'instaurer un sens des responsabilités pour garantir la mise en œuvre des décisions des gouvernements. Les pays doivent veiller à ce que leur constitution répartisse le pouvoir et oblige le gouvernement à rendre compte de ses actions, en établissant une séparation entre le parlement, l'exécutif et les institutions. Il leur est ainsi possible d'examiner la manière dont les décisions sont prises et les ressources affectées, car la confiance manifestée par la population est un aspect important de la responsabilisation. Les parlementaires, qui sont élus pour représenter le peuple, doivent aussi participer aux travaux.

62. L'appropriation par les pays bénéficiaires de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire aiderait ces derniers à trouver des solutions et des moyens de progresser. Il est essentiel d'avoir une société ouverte pour réduire le plus possible la corruption, cancer dont souffre toute la population. Si les gouvernements souhaitent obtenir l'appui de leurs citoyens, il leur faut établir un climat de confiance. Les parlementaires doivent constituer des réseaux, partager leurs expériences et bénéficier d'un appui au titre de leurs initiatives législatives aux niveaux national et international. Il convient aussi d'apporter un appui à la

poursuite de bonnes pratiques, notamment les opérations pair à pair au niveau international.

63. M^{me} Tukamushaba (Représentante de la jeunesse, Administration du district de Ntungamo, Ouganda) dit que, en Ouganda, l'administration centrale réalise l'essentiel des travaux liés à la coopération au service du développement par l'intermédiaire du Ministère des finances. Cette coopération devrait toutefois s'effectuer avec la participation des populations locales, en particulier des jeunes, qui sont les mieux placés pour savoir les questions qui les concernent. En Ouganda, les jeunes constituent la majorité de la population, mais sont très vulnérables et affichent un taux de chômage élevé. Le système des Nations Unies devrait établir un fonds pour la jeunesse dans le but d'aider les jeunes à acquérir des compétences pratiques et à accroître leur employabilité. La coopération au service du développement devrait être décentralisée à l'échelon local, car les conseillers locaux sont ceux qui comprennent mieux les problèmes des populations locales. Le chômage, la traite des êtres humains et la criminalité sont autant de questions qui concernent les jeunes. En Ouganda, ces derniers ne sont pas considérés comme étant capables d'exposer concrètement leurs problèmes. La coopération au service du développement pourrait contribuer à l'établissement de partenariats avec les pays et les ministères pour atteindre des objectifs plus réalistes et concrets dans le but d'assurer une meilleure contribution des jeunes.

64. M^{me} Vergara (Équateur) dit que le quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires doit motiver un débat approfondi et structuré portant sur le rôle de la coopération internationale. Les dialogues Sud-Sud et Nord-Sud doivent traiter de la contribution de la coopération Nord-Sud au développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030. M^{me} Vergara, évoquant le cas de l'Afghanistan, s'enquiert du rôle que peut jouer la coopération pour renforcer les capacités des pays moins avancés et leur permettre ainsi de progressivement prendre en main leur développement et mettre un terme à leur dépendance par rapport aux ressources issues de la coopération internationale. Elle souhaite obtenir de plus amples informations sur le rôle des pays à revenu intermédiaire comme l'Équateur et leur rôle futur dans le cadre de la coopération internationale. Elle demande à ce que de plus amples débats soient consacrés au processus de reclassement des pays les moins avancés, et aux pays qui continuent d'avoir besoin de bénéficier d'un certain degré de coopération et de partenariat stratégique à l'appui de leur développement. La coopération au service du développement doit respecter le principe des

responsabilités communes, mais différenciées. La responsabilité du développement et de la réalisation du Programme 2030 incombe à tous ; il importe donc que les engagements multilatéraux, notamment la cible de 0,7 % pour l'APD, qui est essentielle à l'amélioration du volume et de la qualité de la coopération au service du développement, soient respectés.

65. **M^{me} Mustafa** (Observatrice de l'Union interparlementaire) dit que le concept de la coopération au service du développement doit être pris en compte dans les politiques de tous les pays de manière à assurer le respect des responsabilités internationales, indépendamment de toute préférence politique. L'indépendance et la souveraineté des pays sollicitant une aide doivent être protégées ; rien ne doit être imposé à ces derniers. Les objectifs de développement durable revêtent une très grande importance sur le terrain, car les populations locales sont leur raison d'être. La diversité et le principe d'inclusion signifient que tous les secteurs de la société, notamment les femmes et les jeunes, doivent être impliqués. Elle demande qu'un effort concerté soit déployé à l'échelle internationale dans le but de formuler des critères de mesure et des outils d'évaluation de la coopération au service du développement afin de suivre la trajectoire requise et de permettre de procéder à la mise en œuvre.

66. **M^{me} Gharthey** (Chef de l'Unité des Nations Unies, Ministère des finances et du développement économique, Ghana) dit que les pays qui sont reclassés de la catégorie des pays moins avancés à celle des pays à revenu intermédiaire sont traités de manière injuste et contre-productive. Dès lors que les chiffres évoluent en leur faveur, ces pays sont livrés à eux-mêmes, et sont souvent de ce fait confrontés à une crise financière. Il y a deux ans, le Ghana a demandé à ce que soit formulée une stratégie de transition harmonieuse pour les pays à revenu intermédiaire, qu'elle souhaite voir mieux définie. Il ne faut pas cesser de fournir un appui à un pays parce qu'il passe dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire. Le processus devrait être progressif de manière à permettre aux pays de trouver leurs marques et de commencer à se préparer à aider d'autres nations.

67. Il importe de promouvoir la poursuite de progrès généraux dans les domaines technologiques, notamment dans le cadre de l'établissement de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés. Il faut encourager tous les pays, en particulier les marchés émergents, à tirer profit de cette dernière.

68. **M. Rahimi** (Vice-Ministre de l'économie, Afghanistan) dit qu'il est essentiel de respecter le contrôle national pour assurer un développement

durable et concrétiser les efforts de coopération au service du développement dans les pays bénéficiaires. Il faut, pour parvenir à une entente commune, établir une politique bien définie de coopération au service du développement et tenir des entretiens constructifs entre le pays bénéficiaire et les partenaires de développements internationaux. L'Afghanistan peine à transformer la coopération pour mettre un terme à la poursuite de petits projets fragmentaires et replacer les interventions dans le cadre d'une approche plus pragmatique. Les pays partenaires de développement ne souhaitant pas financer l'intégralité des projets, le pays a établi deux fonds d'affectation spéciale : le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan et le Fonds d'affectation spéciale pour l'infrastructure de l'Afghanistan, dans lesquels les partenaires de développement peuvent déposer leur participation en vue de leur affectation à des programmes nationaux de plus grande envergure. La gestion des fonds d'affectation spéciale par la Banque mondiale plutôt que par le Gouvernement soulève néanmoins de nouvelles difficultés. Il est essentiel de mener des débats constructifs et de créer des plateformes dans le but de permettre aux pays bénéficiaires et aux partenaires de développement de parvenir à des consensus pour pouvoir faire face aux problèmes actuels.

69. **M^{me} Cederfelt** (Membre du Riksdag, Suède) dit que le contrôle national est crucial et réaffirme l'importance que revêt l'existence d'une constitution ainsi que d'un sens des responsabilités et de l'inclusion. Il est essentiel d'assurer la parité des sexes sur le plan des droits et de la responsabilité des actions menées. Les pays dans lesquels les filles ont les mêmes possibilités d'éducation que les garçons sont de plus en plus développés. Il est aussi possible, pour accélérer le développement, de constituer des réseaux à l'intention des gouvernements et des parlementaires et de veiller à ce que la société soit libre et inclusive.

70. **M^{me} Tukamushaba** (Représentante de la jeunesse, Administration du district de Ntungamo, Ouganda) dit que le contrôle national doit s'exercer non seulement à celui des hautes personnalités, mais aussi à celui des populations locales. Le seul moyen d'assurer l'efficacité de la coopération au service du développement consiste à associer aux efforts déployés toutes les parties prenantes de tous les pays.

Conclusion du Forum pour la coopération en matière de développement du Conseil à sa session de 2018

71. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales) dit que, en raison de

son caractère ambitieux et intégré et aussi de sa portée, le Programme 2030 offre de nouvelles possibilités de concevoir l'architecture globale de la coopération au service du développement. Il est nécessaire de faire le bilan des progrès réalisés dans le cadre de l'ajustement de la coopération et de déterminer les domaines dans lesquels il importe de prendre des mesures supplémentaires pour édifier des sociétés durables et résilientes. Un message ressort clairement des débats des deux journées précédentes : la communauté internationale est en bonne voie d'assurer la cohérence de la coopération au service du développement avec le Programme 2030, a pris la mesure de l'ampleur financière et non financière de cette coopération et comprend l'importance stratégique de la réalisation des objectifs de développement durable. Il est toutefois important de poursuivre les efforts d'adaptation à un rythme beaucoup plus soutenu, et la session a permis de dégager d'importants messages et recommandations à cette fin.

72. L'APD revêt une importance cruciale pour les pays les plus pauvres et les plus vulnérables ; toutes les parties prenantes doivent assumer leurs responsabilités et se tenir prêtes à examiner les mesures particulières requises pour assurer la concrétisation de leurs engagements en ce domaine. Il importe d'affecter l'APD de manière efficace, en privilégiant les pays moins avancés ainsi que les pays se trouvant dans des situations particulières. La coopération au service du développement doit prendre davantage en compte les risques qui se posent, notamment les risques de conflits. Une plus grande importance doit être accordée au principe d'inclusion, et en particulier à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles. Les politiques de coopération au service du développement national peuvent contribuer dans une large mesure à assurer une vaste adhésion des populations nationales et doivent être renforcées de manière à assurer la participation de la société civile et du secteur privé. Les partenariats sont particulièrement productifs lorsqu'ils sont fondés sur les capacités existantes, l'inclusion, la transparence, la planification et l'échange d'informations. Il importe de prendre des mesures particulières pour éviter la dilution ou le détournement des ressources publiques nécessaires pour assurer la réalisation du Programme 2030. Les principes de la coopération Sud-Sud continuent de revêtir une importance fondamentale : il importe de promouvoir l'innovation et d'examiner de nouvelles idées pour en accroître l'impact. La formulation de politiques et l'échange de connaissances par l'intermédiaire de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire peuvent aider des pays se trouvant dans des situations similaires à adopter les politiques qui conviennent et

produire des résultats de longue durée. Les manifestations organisées dans le cadre du quarantième anniversaire du Plan d'action de Buenos Aires doivent réaffirmer les principes de la coopération Sud-Sud et adopter les tendances nouvelles qui consistent à associer toutes les parties prenantes.

73. Le scepticisme accru manifesté à l'égard des institutions publiques risque de réellement entraver la réalisation du Programme 2030. M. Liu demande comment l'innovation et le recadrage des efforts de coopération au service du développement peuvent renforcer les capacités des institutions publiques et la confiance dans ses dernières. Il importe de considérer les problèmes de capacité dont continuent de souffrir certains des pays et des collectivités les plus pauvres au niveau de la mobilisation des ressources intérieures et des capacités statistiques. Il est essentiel de procéder à des activités de suivi et d'examen pour obtenir et améliorer les résultats et, par conséquent, accroître leurs répercussions, et pour concrétiser les politiques sous forme de stratégies et de plans d'action.

74. **M^{me} Chatardova** (Présidente du conseil économique et social) dit que le Forum pour la coopération en matière de développement a clairement montré qu'il est nécessaire d'abandonner les anciens paradigmes aussi bien sur le plan de la rhétorique que sur le plan pratique. Le règlement des problèmes résulte d'un processus collaboratif et interactif, et il existe d'amples possibilités de procéder à des échanges de connaissances. Il n'est toutefois pas possible de tenir pour acquis l'appui aux programmes publics dans un monde caractérisé par la montée de l'extrémisme violent, le rétrécissement de l'espace civique et l'attaque du multilatéralisme. Il importe de présenter des arguments plus solides, fondés sur les faits, pour montrer la nécessité d'accroître la coopération au service du développement de manière à produire des résultats pour les plus défavorisés. Les échanges directs entre membres de la population doivent s'accroître, et des cercles vertueux doivent être amorcés dans le but de promouvoir la modification des politiques et des pratiques. Les principes de participation, d'inclusion et de renforcement des capacités et des institutions sur lesquels l'accent a été mis durant le Forum pour la coopération en matière de développement seront examinés de manière plus approfondie dans le cadre de la réunion spéciale organisée sur le thème « Vers des sociétés durables, résilientes et inclusives grâce à la participation de tous » ; les différentes opinions présentées lors du Forum seront de surcroît prises en compte durant la réunion de juillet 2018 du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

La séance est levée à 17h40.